

L'éleveur

Raison sociale :

Nom : Tel :

Adresse :

Mail :

Réserve pour la saison 2022 et pour la jument ci-dessous :

Nom : N° SIRE :

Race :

Une/des dose/s de semence congelée de BALLINLOUGH PRINCE.

L'éleveur s'engage à régler à l'EARL ELEVAGE PEUCH, par chèques distincts :

- 120 € TTC (100€ HT) de frais d'envoi, correspondant aux frais d'envoi au centre technique choisi, (gratuit si insémination au Haras du Chatenet/EARL Elevage Peuch (19))

ET

- 440 € TTC (400 € HT) par dose de semence congelée (8 paillettes) achetée,
- 770 € TTC (700 € HT) pour 2 doses de semence congelée (16 paillettes) achetées,
- 990 € TTC (900€ HT) pour 3 doses de semence congelée (24 paillettes) achetées.

ET

- 50 € TTC (45.45€ HT) par carte de saillie supplémentaire délivrée par dose, sans limitation du nombre de cartes à délivrer par dose, la première étant gratuite.

Les paillettes de semence restent la propriété de l'acheteur qui pourra les utiliser sans limitation de temps, à la seule condition de racheter une carte de saillie par jument supplémentaire inséminée par dose (50€ TTC/carte de saillie).

L'insémination aura lieu au centre technique :

Nom du responsable :

Adresse :

Mail :

Téléphone :

Date de réception souhaitée des doses au CT choisi :

Seule la réception du présent contrat daté et signé, en double exemplaire ET accompagné des chèques (libellés à l'ordre de l'EARL ELEVAGE PEUCH) de frais d'envoi (120€ TTC) et de génétique (440 € TTC pour 1 dose, 770 € TTC pour 2 doses ou 990 € TTC pour 3 doses) conditionne l'envoi de la semence au centre concerné et la délivrance d'une carte de saillie par dose à l'inséminateur, sur demande par mail avec nom/s et SIRE de la / des jument/s concernée/s (contact@harasduchatenet.com). Les cartes supplémentaires seront facturées 50€ TTC (frais administratifs) mais sont illimitées.

Les déclarations de naissance des poulains seront éditées dès que la totalité des sommes dues aura été acquittée. En cas de retard (oubli de demande de carte de saillie par ex, rattrapage pour non utilisation des cartes fournies...), les pénalités de retard exigées par l'IFCE ne sauraient être supportées par l'EARL Elevage Peuch et seront refacturées au client pour obtenir les documents réglementaires.

Fait àen 2 exemplaires, le/...../.....

Signature :

EARL ELEVAGE PEUCH
Le Chatenet 19700 ST JAL
06.84.26.31.79
SIRET 399 388 826